



## Residence services seniors

Par **Tachaxvi**, le **30/07/2020** à **14:55**

Bonjour,

nous avons pour projet mon mari et moi de créer une résidence services seniors à taille "humaine" environs 15 a 20 résidents.

Infirmiere depuis 10 ans en Ehpad je ne connais que trop bien la signification de la solitude et de la détresse de nos aînés'

Nous souhaiterions acheter une maison avec un grand terrain pour y installer des chalet ( aux normes pou PA autonomes ou semi dépendantes) avec espace verts, potager, poules, ... ou acheter une maison avec des dépendances pour y créer des logements adaptés.

jaimerais savoir si des particuliers pouvaient créer ce type de structure,

quelle serait l'appellation légale de la structure et quelle serait notre statut?

pardonnez mon amateurisme apparent mais le droit immobilier et sociale ne fait pas partie de mes compétences

Par **Visiteur**, le **30/07/2020** à **15:09**

Bonjour

A quel type de dépendance souhaitez vous correspondre ?

Car la création d'un Ehpad privé (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) ne peut se faire qu'en réponse à un appel à projet lancé par le Préfet de Région, l'ARS ou le Conseil départemental en fonction des besoins observés.

Par **Tachaxvi**, le **30/07/2020** à **15:12**

Nous ciblons des PA de Gir 4 à 6

Par **Visiteur**, le **30/07/2020** à **15:22**

Il semblerait que votre projet concerne davantage 5 et 6...style MARPA ?  
Je vous invite à prendre contact avec les services dédiés, au niveau départemental.

Par **Tachaxvi**, le **30/07/2020** à **15:51**

Je vous remercie pour votre réponse mais nous souhaitons garder un caractère privé .

Meme si en effet notre projet ressemble sur de nombreux points à une Marpa.

Pour ce qui est des personnes regroupées en gir 4 cela ne nous pose aucun problème bien au contraire le but étant tt de même de casser l'isolement, et d'être une alternative agréable entre le domicile qui n'est plus adapté ( sur le plan physique ou social) et l'Ehpad.

le problème des RSS résulte dans le fait qu'il se situe aux mains de grands groupe et de ce fait je me demande si le "marché " nous est accessible ?

Encore merci pour vos réponses qui me poussent à bien définir le cadre social et légal.

Par **Visiteur**, le **30/07/2020** à **17:13**

<https://www.logement-seniors.com/articles-ls/comment-creer-residence-seniors.html>

<https://www.agevillage.com/article-4242-1-Creer-une-structure-d-accueil-pour-personnes-agees-les-bonnes-questions.html>